

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-38 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALÉRISCLE

Séance du 13 octobre 2025.

À 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

DATE DE LA CONVOCACTION

07 OCTOBRE 2025

DATE D’AFFICHAGE

07 OCTOBRE 2025

OBJET DE LA DELIBERATION

Groupement de commandes (articles L2113-1 1°, L2113-6 à L2113-7 du code de la commande publique) entre 52 communes de la communauté d’Alès Agglomération en vue de la passation d’un marché de prestations de services de contrôle de poteaux incendie

Présents : JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - SAVIT Grégory - NARDY Marie-France - HLADYNINK Joël - CARDELIN Isabelle - HILLAIRE Bernard - DELATTRE Sabrina.

Pouvoirs : PONCET Éric donne pouvoir à JEKAL Marc.

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard.

PUCHE Viviane donne pouvoir à HLADYNINK Joël.

LHOMME Laurent donne pouvoir à SAVIT Grégory.

Absent non excusé : BAZIZ Nordine.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2113-1 1°, L2113-6 à L2113-7,

Considérant que pour répondre à une volonté d'économie d'échelle et de bonne gestion des deniers publics, 52 communes de la Communauté Alès Agglomération entendent constituer un groupement de commandes en application des articles L.2113-6 à L.2113-7 du Code de la commande publique en vue de la passation d'un marché de prestations de services de contrôles de poteaux incendie,

Considérant que ce groupement de commandes doit être acté par convention,

Considérant que ladite convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la préparation, le lancement et l'exécution du marché relatif à des prestations de services de contrôles de poteaux incendie,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Décide la création d'un groupement de commandes entre 52 communes de la Communauté Alès Agglomération pour la passation d'un marché relatif à des prestations de services de contrôles de poteaux incendie.

-Approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes joint à la présente.

-Désigne la Ville d'Alès, représentée par son Maire, en tant que coordonnateur dudit groupement de commandes.

-Autorise Monsieur le Maire, à signer la convention constitutive de groupement de commandes et tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance
Grégory SAVIT

Le Maire de Saint-Jean de Valériscle
Marc JEKAL

Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le 15/10/2025

ID : 030-213002686-20251013-DELIB202538-DE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.